

Ivry-sur-Seine, France — 24 août 2024, 14h00 CEST

LA DIFFUSION, LA PUBLICATION OU LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, N'EST PAS AUTORISÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE PAYS OU UNE TELLE COMMUNICATION VIOLERAIT LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN LA MATIÈRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLICATION DU DOCUMENT D'OFFRE ET DU DOCUMENT D'EXEMPTION

AVIS ÉMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 38, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT DE LA CONSOB ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NO. 11971 DU 14 MAI 1999, TELLE QU'ULTÉRIEUREMENT INCORPORÉE ET MODIFIÉE (LE « RÈGLEMENT RELATIF AUX ÉMETTEURS »)

Il est fait référence à l'offre publique d'achat et d'échange volontaire (l'« Offre ») régie par les articles 102 et 106, paragraphe 4, du décret législatif italien n°. 58 du 24 février 1998, tel qu'ultérieurement incorporé et modifié (le « CFA »), lancée par Fnac Darty SA (« Fnac Darty ») et RUBY Equity Investment S.à r.l. (« Ruby ») et ensemble avec Fnac Darty, les « Offrants ») sur l'ensemble des actions ordinaires d'Unieuro S.p.A. (« Unieuro ») ou l'« Émetteur ») non encore détenues par les Offrants, y compris les actions auto-détenues ou qui seront auto-détenues, directement ou indirectement, par Unieuro. Dans le prolongement du communiqué de presse du 23 août 2024 relatif à l'approbation du document d'Offre par la Consob (le « Document d'Offre »), les Offrants ont publié ce jour le Document d'Offre.

Le Document d'Offre a été rendu public pour consultation sur le site Internet d'Unieuro (www.unieurospa.com) et sur le site Internet de Fnac Darty (www.fnacdarty.com), ainsi que :

- au siège social de Fnac Darty, 9 rue des Bateaux-Lavois, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine (France) ;
- au siège social de Intesa Sanpaolo S.p.A., en sa qualité d'intermédiaire chargé de coordonner la collecte des ordres, Largo Mattioli, n. 3, 20121 Milan (Italie) ;
- au siège social des intermédiaires financiers en charge de la collecte des ordres ; et
- sur le site Internet de Georgeson S.r.l. en sa qualité d'agent d'information global (www.georgeson.com).

Il convient de noter que la déclaration de l'Émetteur conformément à l'article 103, paragraphe 3, du CFA n'est pas jointe au Document d'Offre et sera publiée par l'Émetteur selon les modalités et dans les conditions prévues à l'article 39 du Règlement relatif aux Émetteurs.

En parallèle du Document d'Offre, le document d'exemption préparé par Fnac Darty aux fins de bénéficier de l'exemption à l'obligation de publier un prospectus prévue à l'article 1, paragraphe 4, lettre f), du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 a été publié sur le site Internet de Fnac Darty (www.fnacdarty.com) conformément à l'article 34-ter, paragraphe 02, lettre a), du Règlement sur les émetteurs. Le document d'exemption, préparé sur la base des informations requises a minima par le Règlement délégué (UE) 2021/528, ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 et n'a pas été soumis à l'examen ni à l'approbation de la Consob ou de l'Autorité des marchés financiers française conformément à l'article 1, paragraphe 6a, lettre a), du Règlement (UE) 2017/1129.

La période d'offre, déterminée en accord avec Borsa Italiana S.p.A. conformément à l'article 40, paragraphe 2, du règlement relatif aux émetteurs, correspondant à 40 jours de bourse, commencera

FNAC DARTY



à 8h30 (heure italienne) le 2 septembre 2024 et se terminera à 17h30 (heure italienne) le 25 octobre 2024 (premier et dernier jours inclus), sous réserve d'éventuelles prolongations conformément aux dispositions réglementaires applicables. Si les conditions applicables sont remplies, conformément à l'article 40-bis, paragraphe 1, lettre a), du règlement Relatif aux Émetteurs, le jour de bourse suivant la date de paiement, la période d'offre sera réouverte pendant 5 jours de bourse soit, plus précisément, sous réserve d'éventuelles prolongations de la période d'offre, lors des séances des 4, 5, 6, 7 et 8 novembre 2024.

Pour chaque Action Unieuro apportée à l'Offre, les Offrants paieront une contrepartie égale à 9,00 euros et 0,1 action Fnac Darty nouvellement émise et admise aux négociations sur Euronext Paris, qui sera payée le cinquième jour de bourse suivant la date de clôture de la période d'offre, soit le 1^{er} novembre 2024, sous réserve que la période d'offre ne soit prolongée. En cas de réouverture de la période d'offre, le paiement de la contrepartie pour les actions apportées à l'Offre pendant la réouverture aura lieu le cinquième jour de bourse suivant la date de clôture de la réouverture de la période d'offre, c'est-à-dire le 15 novembre 2024 (sous réserve que la période d'offre ne soit prolongée).

L'Offre est soumise à la réalisation (ou à la renonciation par les Offrants) de chacune des conditions suspensives mentionnées au Paragraphe A.1 de la Section A du Document d'Offre. Afin d'être en mesure de se forger un avis éclairé sur l'Offre, les actionnaires d'Unieuro sont invités à prendre connaissance du Document d'Offre auquel il est fait renvoi.

* * * * *

Avertissement légal

L'Offre est lancée exclusivement en Italie et sera faite sur une base non discriminatoire et dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les détenteurs d'actions Unieuro, tel que décrit dans l'avis publié conformément à l'article 102 du décret législatif italien n° 58 du 24 février 1998 et tel que décrit plus en détail dans le document d'offre qui sera publié conformément à la réglementation applicable.

L'Offre n'a pas été et ne sera pas faite aux Etats-Unis d'Amérique (y compris leurs territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) (les « Etats-Unis »), au Canada, au Japon, en Australie et dans toute autre juridiction où la réalisation de l'Offre ou l'apport d'actions ne serait pas conforme aux lois ou réglementations sur les valeurs mobilières ou autres de cette juridiction ou nécessiterait un enregistrement, d'approbation ou de dépôt auprès d'une autorité réglementaire (ces juridictions, y compris les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie, les « Pays Exclus »), en utilisant les instruments nationaux ou internationaux de communication ou de commerce des pays exclus (y compris, à titre d'illustration, le réseau postal, la télécopie, le télex, le courrier électronique, le téléphone et l'internet), par le biais d'une structure de l'un des intermédiaires financiers des pays exclus ou d'une autre manière. Aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise pour rendre l'Offre possible dans l'un des pays exclus.

Les copies, complètes ou partielles, des documents relatifs à l'Offre, y compris le présent communiqué de presse, ne sont pas et ne doivent pas être envoyées, ou transmises de quelque manière que ce soit, ou distribuées de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, dans les Pays Exclus. Toute personne recevant de tels documents ne doit pas les distribuer, les envoyer ou les expédier (que ce soit par la poste ou par tout autre moyen ou dispositif de communication ou de commerce international) dans les Pays Exclus. Tout document relatif à l'Offre, y compris le présent communiqué de presse, ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme une offre d'instruments financiers adressée à des personnes domiciliées et/ou résidant dans les Pays Exclus. Aucune valeur mobilière ne peut être offerte ou vendue dans les Pays Exclus sans une autorisation spécifique conformément aux dispositions applicables du droit local des Pays Exclus ou une renonciation à cette autorisation.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription d'actions.

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être distribués aux Etats-Unis. Le présent communiqué de presse ne constitue pas, ou ne fait pas partie, d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux Etats-Unis. Les titres de Fnac Darty n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le U.S. Securities Act et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption applicable, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Il n'est pas prévu d'enregistrer les titres mentionnés dans le présent document aux États-Unis ni de faire une offre publique de ces titres aux États-Unis.

À propos de Fnac Darty

Présent dans 13 pays, Fnac Darty est un leader européen de la vente de produits de divertissement et de loisirs, d'électronique grand public et d'électroménager. Le Groupe, qui compte presque 25 000 collaborateurs, dispose d'un réseau multiformat de plus de 1.000 magasins à fin décembre 2023, et se positionne comme un acteur majeur du e-commerce en France (plus de 27 millions de visiteurs uniques par mois en moyenne) avec ses trois sites marchands, fnac.com, darty.com et natureetdecouvertes.com. Acteur omnicanal de premier plan, Fnac Darty a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards d'euros en 2023, dont 22% en ligne. Pour plus d'informations : www.fnacdarty.com

CONTACTS

ANALYSTES / INVESTISSEURS

Domitille Vielle – Directrice des relations investisseurs – domitille.vielle@fnacdarty.com – +33 (0)6 03 86 05 02
Laura Parisot – Chargée de relations investisseurs – laura.parisot@fnacdarty.com – +33 (0)6 64 74 27 18

PRESSE

Audrey Bouchard – Directrice des Relations Médias et de la Réputation – audrey.bouchard@fnacdarty.com – +33 (0)6 17 25 03 77
Roberto Patriarca, Community (Italia) – +39 335 650 9568
Angela Gammino, Community (Italia) – +39 335 718 6754
Beatrice Grosso, Community (Italia) – +39 335 708 8018